

RAPPORT D'EXPERTISE

- Art 78 de la **LOI n° 2009-323 du 25 mars 2009** de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion modifie l'article 3 de la **LOI n°89-462 du 6 juillet 1989** tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la **LOI n° 86-1290 du 23 décembre 1986**.

ATTESTATION DE SURFACE HABITABLE

- la surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres
Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés ..., locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Maison d'habitation
18, rue de l'Hospice
LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX
(77)

M. Sylvain MILOT

Géomètre-Expert Foncier D.P.L.G.

25, rue de Paris

77220 TOURNAN-EN-BRIE

Tél. : 01.64.07.00.76 - Fax : 01.64.07.21.28

Dossier : ST1342

- Croquis des locaux :

1

- Nombre de pages du rapport :

3

EXPOSE

❖ A la demande de Me Charlotte VINCENT (Huissier de Justice à BRIE-COMTE-ROBERT),

❖ A la mission de déterminer la **surface habitable** d'une maison d'habitation sise :

18, rue de l'Hospice à LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX (77) :

* Selon l'état des lieux :

Maison d'habitation_Section :

Rez-de-Chaussée :

Séjour, Cuisine, Dégagement, Placard, Salle d'eau, WC, 1
Chambre.

1^{er} Etage :

Palier, 2 Salles de bain, WC, 2 Chambres.

❖ Je soussigné M. Sylvain MILOT, Géomètre-Expert Foncier D.P.L.G., 25, rue de Paris
77220 TOURNAN-EN-BRIE, *contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle Diagnostics
Amiante, Plomb, Etat parasitaire, Loi Carrez (contrat M.M.A. n° 3.778.950)*

❖ **Certifie avoir mesuré les locaux** en date du **04 septembre 2020**:

❖ **Et procédé à la rédaction du présent rapport** en date du **04 septembre 2020**.

CONCLUSIONS

**La surface habitable du bien ci-dessus désigné est de :
CENT TRENTE-SEPT mètres carrés QUATRE VINGT-
DIX
(137.9 m²).**

Autres éléments constitutifs du bien non pris en compte au titre de la surface habitable : Partie du bien dont la hauteur sous plafond est inférieure à 1m80 et un sous-sol total non aménagé.

Fait à TOURNAN EN BRIE le 04 septembre 2020

Le Géomètre-Expert soussigné,

M. Sylvain MILOT





GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Département de Seine-et-Marne
Commune de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX

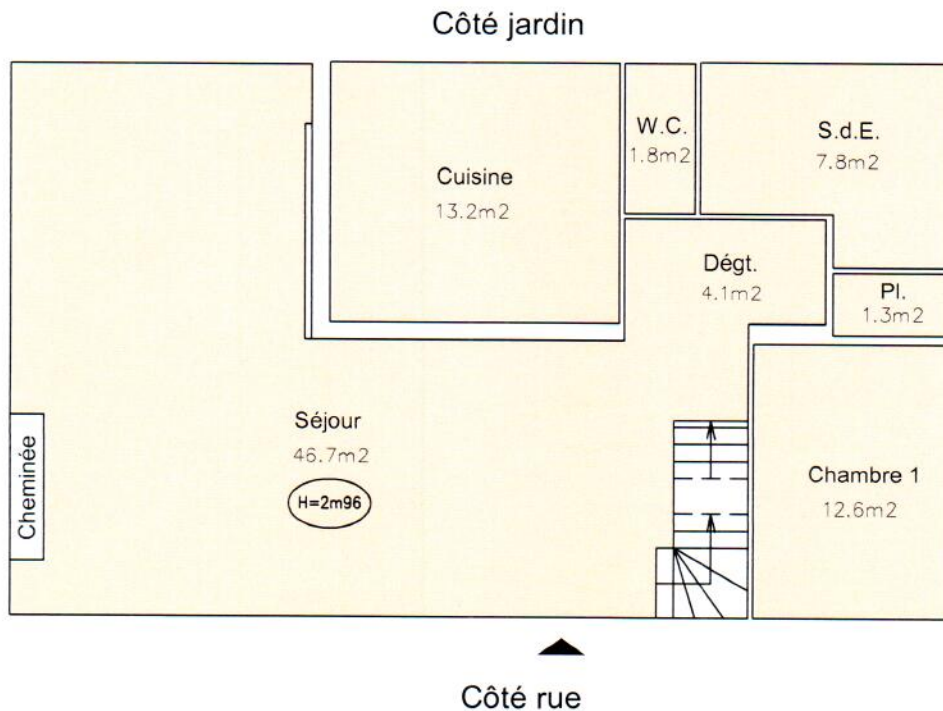
18, rue de l'Hospice

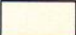
SURFACE HABITABLE

(selon le 2e et 3e alinéas de l'article R.111-2 du code de la construction et de l'habitation)

Maison d'habitation

Rez de chaussée



 Superficie habitable = 137.9 m²

Échelle : 1/100e

04 septembre 2020 Dossier : ST1342

Établi par : MILOT - DELAPLACE

Cabinet de Géomètres-Experts Fonciers D.P.L.G.

25, rue de Paris 77220 TOURNAN-EN-BRIE Tél : 01.64 07 00 76 Fax : 01.64 07 21 28 E-Mail: milot-delaplace@orange.fr

40, avenue du Général de Gaulle 77330 OZOIR-LA-FERRIERE Tél : 01.64 40 19 26 Fax : 01.64 07 21 28 E-Mail: milot-delaplace@orange.fr

25, rue de Paris 77220 TOURNAN-EN-BRIE Tél : 01.64 07 00 76 Fax : 01.64 07 21 28 E-Mail: milot-delaplace@orange.fr

1er Etage

